

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 9 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Sauvier, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 2 avril 2025

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., GRIDAINE P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : COULANJON J., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), PENAUD JP. (pouvoir à S. BOUTET), NAQUET C. (pouvoir à G. BOURICAT),

Convention avec l'association Espace Mosaïque

Le Président indique que la convention avec l'association Espace Mosaïque sur les modalités de mise à disposition des locaux de la résidence autonomie parviendra à expiration en 2026. Il convient donc de réfléchir aux termes du futur bail qui sera signé au regard notamment des investissements réalisés par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel pour rénover les locaux.

Le Président fait part de la proposition d'honoraires de maître Semelagne du cabinet JURICONSEILS à Montluçon.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ d'accepter l'offre d'honoraires de maître Semelagne d'un montant de 4 000 € HT qui couvrira la rédaction du bail, les rendez vous juridiques et téléphoniques ainsi que les échanges écrits avec les différents intervenants,
- ✓ d'autoriser le Président à signer le devis correspondant.

Pour copie conforme,
Huriel, le 11 avril 2025
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

